

LES ANNONCES

Passez votre annonce au
04.93.18.70.00

Demandes d'emploi

EMPLOYÉS DE MAISON

Femme française, sérieuse avec expériences vérifiables cherche heures de ménage sur Cannes et Le Cannet, location saisonniers acceptée, 19€ net de l'heure. 06.12.53.14.74



Résultats du tirage du
lundi 17 août 2026

Multiplicateur **x3**

1 5 9 10 17 20 25 28

31 36 38 45 47 52 53 54

NUMERO

2 145 777

Résultats et informations :

Résultats du tirage du
lundi 17 août 2026

8 12 19 21 26 36

4

Combinaisons	Boite	Grilles simples EuroDreams gagnantes	Gains par grille simple EuroDreams gagnantes
Bons	En France (€)		
6 +	0	0	2 000 € par mois pendant 5 ans
6	2	0	
5	99	22	452,40 €
4	4 412	1 117	28,40 €
3	61 092	15 132	4,30 €
2	337 211	79 262	2,50 €

Résultats et informations :

Résultats du tirage du
lundi 17 août 2026

6 7 10 15 38

5

5 BONS NUMÉROS + CHANCE	1	2 millions €
5 BONS NUMÉROS	0	
4 BONS NUMÉROS + CHANCE	42	3 705,40 €
4 BONS NUMÉROS	336	327,70 €
3 BONS NUMÉROS + CHANCE	1 957	33,60 €
3 BONS NUMÉROS	15 494	15,20 €
2 BONS NUMÉROS + CHANCE	26 277	7 €
2 BONS NUMÉROS	202 093	3,60 €
1 BON NUMÉRO + CHANCE	288 613	2,20 €
0 BON NUMÉRO + CHANCE		

OPTION 2ND TIRAGE	1	29	33	40	45	
5 BONS NUMÉROS	1					100 000 €
4 BONS NUMÉROS	115					1 033,20 €
3 BONS NUMÉROS	6 065					50,30 €
2 BONS NUMÉROS	98 589					3 €

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

B 5412 9469	C 6734 2301	D 2510 0800	E 2346 3936	F 4274 7101
O 0000 9455	Q 6854 6685	R 5363 9246	S 0868 7470	T 7442 6140

A gagner, au tirage LOTO® du mercredi 19 août 2026 :

2 000 000 €*

Résultats et informations :

LES ANNONCES LÉGALES

APPELS D'OFFRES

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif ou caractère est fixé pour l'année 2026 à 0,189€ HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n°DDTM/SLAJ/BAC n°2026-12 du 5 août 2026, le préfet du Var a prescrit et organisé une consultation parallélisée du public relative au projet d'extension du système de rechargement de la nappe alluviale du bas Gapeau par la création d'un bassin d'infiltration des eaux : Aquarenova 2 sur la commune de Hyères.

Contexte du projet : Il sera procédé, à une consultation parallélisée du public, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur la demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'extension du système de rechargement de la nappe alluviale du bas Gapeau par la création d'un bassin d'infiltration des eaux : Aquarenova 2, sur la commune de Hyères.

Le projet consiste à :

- augmenter la capacité instantanée de recharge de la nappe du Gapeau de 100 L/s : il s'agit de passer de 50 L/s actuellement à 150 L/s dans la configuration finale ;
- poser une canalisation de 250 mètres linéaires entre le site d'Aquarenova 1 et d'Aquarenova 2 ;
- créer un bassin de réajustement de 1 400 m².

Modalités de consultation et de participation

Messieurs Philippe DE BOYSERIE, commissaire enquêteur titulaire et Bernard ARGILAS, commissaire enquêteur suppléant ont été désignés pour conduire cette consultation parallélisée du public, laquelle :

- se déroulera pendant trois mois : du jeudi 3 septembre 2026, 09h00 au jeudi 3 décembre 2026, 24h00 inclus ;
- se tiendra dans les locaux de la mairie de Hyères à l'adresse suivante :

Lieu et siège de la consultation du public à la mairie de la ville de Hyères		Ouverture	
		Jours	Heures
12, avenue Joseph Clotis BP 709 83 412 HYÈRES CEDEX		Du lundi au vendredi	De 08h30 à 17h30

Deux réunions publiques seront organisées comme suit :

Les réunions publiques	Date	Heure	Lieux
1 ^{re} réunion publique	Le mercredi 9 septembre 2026	18h30	Salle « Porquerolles » à l'Espace nautique - avenue du Docteur Robin, Port Saint-Pierre. 83 400 HYÈRES
2 ^e réunion publique	Le mardi 24 novembre 2026	18h30	Salle « Porquerolles » à l'Espace nautique - avenue du Docteur Robin, Port Saint-Pierre. 83 400 HYÈRES

Pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera progressivement complété des avis réglementaires et mémoires en réponse du pétitionnaire.

Il sera consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans le Var, du 1er jour de la consultation à 00h, au dernier jour de la consultation à 24h, à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-parallelees>
- sur la plateforme dédiée à la consultation du public et choisie par la Métropole Toulon Provence Méditerranée : <https://www.registre-dematerialise.fr/7558/>
- à la mairie de Hyères ;
- sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux lieux, jours et heures précisés dans le tableau ci-dessus permettant également d'accéder à la plateforme dédiée à la consultation du public susvisée ;
- sur support papier, aux lieux, jours et heures mentionnés dans le tableau susvisé.

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations préférentiellement sur la plateforme dédiée à la consultation du dossier, disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7558/>

Le public pourra en outre :

- adresser ses observations et propositions par lettre, à l'attention du commissaire enquêteur chargé de la consultation ;
- consigner ses observations et propositions directement sur le registre de consultation à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Hyères, à l'adresse susvisée.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux lieux, jours et heures ci-dessus mentionnés :

Lieu des permanences : Mairie Hyères - Salle du 1er étage - Mairie principale	
12, avenue Joseph Clotis BP 709 83 412 HYÈRES CEDEX	
le jeudi 3 septembre 2026	de 09h00 à 12h00
le lundi 26 octobre 2026	de 09h00 à 12h00
le jeudi 3 décembre 2026	de 14h00 à 17h00

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront transmis par la mairie de Hyères, après numérotation, au commissaire enquêteur qui se chargera de les intégrer sur la plateforme dédiée à la consultation du public susmentionnée, afin de les rendre consultables de tous. Ces courriers seront annexés au registre.

A l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation environnementale pour le projet d'extension du système de rechargement de la nappe alluviale du bas Gapeau par la création d'un bassin d'infiltration des eaux : Aquarenova 2 sur la commune de Hyères, est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

La copie et les conclusions du rapport du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public trois semaines, après la clôture de la consultation et pendant un an, dans le lieu de la consultation à la Préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service eau et biodiversité) et sur le site Internet de l'État dans le Var.

AVIS D'APPELS

AVIS DE RECRUTEMENT

Femmes/hommes

La DIR Méditerranée organise un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat « Branche routes et bases aériennes » au titre de l'année 2026 avec un objectif d'embauche au plus tard le 15 octobre 2026.

4 postes sont à pourvoir sur différents secteurs géographiques :

- Bouches-du-Rhône ;
- Var ;
- Alpes de Haute-Provence ;
- Périphérie d'Avignon.

Les dossiers d'inscription doivent être composés du formulaire de candidature, d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie de la carte d'identité et du permis C et déposés au plus tard le vendredi 21 août 2026, minuit, date de clôture des inscriptions, à l'adresse mail suivante : recrutement.gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Au-delà de cette date la candidature ne sera plus recevable.

Les modalités d'inscription pour le recrutement sans concours sont disponibles sur le site internet de la DIRMED (QR code à scanner), rubrique recrutement : www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

L'entretien et le test pratique se dérouleront à compter du lundi 14 septembre 2026 (dates et lieux à confirmer).

nice-matin var-matin¹⁰ monaco-matin

Club Abonnés

FAIRE PARTIE DU CLUB DES ABONNÉS C'EST PROFITER DE NOMBREUX AVANTAGES

- ★ Recevez des cadeaux pour votre anniversaire et participez à nos jeux concours
- ★ Diffusez gratuitement 2 petites annonces par an
- ★ Recevez les newsletters dédiées aux abonnés
- ★ Accédez à l'app NVM

VOUS N'AVEZ PAS TÉLÉCHARGÉ L'APPLI NVM?

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX : PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION. RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ).